

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

OLIVIER DUSSOPT
SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 6 novembre 2018 N° 478

Comité de suivi du prélèvement à la source Compte-rendu de la réunion #6 du mardi 6 novembre

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics a mis en place avec Olivier Dussopt un Comité de suivi hebdomadaire réunissant les responsables d'administrations chargés de la mise en place du Prélèvement à la source : la Direction générale des finances publiques, le GIP-MDS, la Direction de la Sécurité sociale et l'Acoss. L'objectif est de suivre la bonne marche vers la cible de janvier et d'identifier les dernières difficultés éventuelles afin de les résoudre.

Les actualités de la semaine :

- Les Ministres ont tenu une audioconférence avec l'ensemble des Directeurs départementaux des Finances publiques afin de faire un bilan des retours qu'ils ont sur le terrain sur le prélèvement à la source : cas des petites entreprises vis à vis desquelles il convient de proposer le TESE (dispositif déclaratif simplifié et gratuit pour les petites entreprises dont le seuil de 20 salariés maximum est d'ailleurs supprimé), l'affluence possible aux guichets de la DGFiP en début d'année et les alternatives possibles pour renseigner les usagers. Les Ministres rappellent que les échanges informatiques avec les collecteurs existent déjà et permettent de pré-remplir les déclarations de revenus chaque année. Le prélèvement à la source sera prélevé comme les cotisations sociales dans un système qui a déjà fait ses preuves.
- L'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) a lancé des audits afin de tester la robustesse en matière de sécurité informatique des systèmes de la DGFiP et de Net-entreprises. L'agence se déclare confiante sur le système de protection actuel qui est largement sécurisé et sous contrôle. Le prélèvement à la source va s'intégrer dans ce système homologué et régulièrement testé. Les résultats de ces audits portant notamment sur des tests d'intrusions internes et externes seront connus fin décembre.

Les chiffres de la semaine :

- Sur le volet des employeurs publics: les déclarations PASRAU du mois d'octobre couvrent 70% des usagers concernés contre 43% en septembre; de nouveaux progrès sont attendus pour l'échéance de novembre
- Nombre d'appels au numéro spécial PAS cette semaine : 13 784 avec un taux de décroché de 99%.

Le point de vigilance de la semaine :

Le Ministre Gérald Darmanin a rappelé que les modulations du taux de prélèvement à la source pouvaient s'effectuer à la baisse en cas de chute de revenus mais aussi à la hausse, ceci afin d'éviter un solde trop important à payer l'année suivante. Cette situation concerne notamment les usagers qui n'étaient pas imposables jusqu'alors et qui le seront en 2019 en raison d'une hausse de leurs revenus, notamment les jeunes actifs. Pour cela, les usagers pourront se rendre à partir du 2 janvier 2019 sur leur espace particulier sur impots gouv.fr ou appeler la ligne directe Prélèvement à la source afin de procéder à ces changements.

Le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt a rappelé l'importance de nouer localement des liens avec les structures publiques (établissements hospitaliers, collectivités locales...) afin de les aider à bien se préparer à la mise en place de la réforme. Les Ministres participeront au Congrès des Maires de France notamment pour évoquer la réforme.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN: 01 53 18 45 06 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr







Toute l'actualité du ministère sur les réseaux sociaux

